

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
29 mars 2018

---

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CD32

présenté par  
M. Djebbari, rapporteur

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« après »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« l'intervention de ces modifications et les effets en résultant sur les droits individuels et collectifs des salariés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.